61e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 41 11 OCTOBRE 1951

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le maréchal Pétain. — II. Le régime pénitentiaire en France. — III. Les engins téléguidés. — IV. Avicenne, génie universel. — V. La guerre à Dieu dans Sartre. — VI. Les Fakirni du Christ, aux Indes. — VII. Berlin, point névralgique. — VIII. La date du martyre de S. Polycarpe. — IX. Le cardinal Sapieha. — X. Le « bon Prêtre » dans la littérature, thèse de Doctorat ès-lettres de M. l'abbé Sage.

I

« Le plus vieux prisonnier du monde vient de s'éteindre ». C'est par ces mots que le général Serrigny commence, dans *La Revue des deux mondes* du 1er août, un article ému qu'il intitule : *Dans l'Intimité du maréchal Pétain.*

Dès le début de son étude, il fait un rapprochement entre la fin de Napoléon et celle du maréchal et entre l'île d'Yeu et celle de Sainte-Hélène.

« Certains, écrit-il, se hasardent même à des comparaisons. Là-bas Napoléon avait encore la joie de reposer ses yeux sur les quelques arpents de terre que le gouvernement anglais lui avait gracieusement concédés ; il pouvait monter à cheval, se promener, apercevoir la mer. Ici, ce fils de paysan dont la plus grande joie avait toujours été, dans ses heures de liberté, de tailler sa vigne, de se pencher sur ses fleurs, de humer les senteurs de la forêt, s'était vu reléguer derrière un mur impénétrable, avec pour tout promenoir une cour de quelques mètres carrés. »

Il est probable qu'on discutera longtemps et passionnément sur le rôle du maréchal en ces dernières années. Le général Serrigny, qui fut l'un de ses admirateurs et qui le reste, ne cache pas son sentiment.

« Les uns, dit-il, continueront à faire de lui un saint, les autres un criminel. Ceux-ci y seront d'autant plus portés que seule sa prétendue culpabilité a été, en 1944, l'occasion de leur accès au pouvoir, avec toutes les conséquences sanglantes que l'on sait... »

Mais il ajoute sagement :

« L'histoire les départagera : attendons son verdict. L'opinion mondiale semble estimer, en tout cas, qu'il sera plus sévère pour les juges que pour le condamné. »

A peu près dans le même sens, la revue *Hommes et Mondes* d'août 1951, fait précéder un très bel article du général Dufieux, sur *Le Vainqueur de Verdun*, d'un « chapeau » où nous lisons les lignes suivantes :

« Le maréchal Pétain appartient désormais à l'Histoire ; elle seule jugera avec sérénité les rayons et les ombres — ceux-là n'effacent pas celles-ci — d'un homme qui connut le destin redoutable d'être étroitement mêlé aux heures les plus glorieuses et les plus humiliantes que la France ait connues, au cours des cinquante dernières années. Mais elle a déjà rendu son verdict sur la période exclusivement militaire de la vie du vieux soldat... »

Après quoi, le général Dufieux, proche collaborateur du maréchal Pétain, pendant la guerre de 1914, et soldat authentique, commence son étude sur la victoire de Verdun, par ces mots :

« L'homme qui vient de mourir, dans sa quatre-vingt-seizième année, prisonnier de l'île d'Yeu, restera dans l'histoire une des plus grandes, une des plus pures figures militaires de la première moitié de ce siècle. »

Nous ne serons pas surpris de rencontrer dans les *Ecrits de Paris* de juillet 1951, sous la signature de Michel Dacier, un article non moins catégorique dont le titre laisse deviner le contenu, *Le culte d'un Héros*. Nous n'en citerons que le dilemme initial :

« La France vient-elle de perdre un héros, ou bien est-elle enfin délivrée du traître le plus abject qu'elle ait connu au cours de son histoire ? Il n'est pas permis de sortir de cette alternative par de subtiles distinctions. Il faut choisir : si Philippe Pétain n'a pas bien mérité de la patrie, il ne peut être que le prince des traîtres. »

Si tout se ramène à ce dilemme, il est bien possible que l'avenir apporte au maréchal une vraie réhabilitation, en mettant sur le compte de l'adage *errare humanum est* la part inévitable de décisions discutables qu'il endossa durant ses dernières années de liberté, et en tenant compte de son patriotisme, de son amour de la France, de ses intentions en un mot.

Cela dit, nous renverrons à *Hommes et Mondes*, pour l'étude de la bataille de Verdun et de la part prépondérante qu'y eut le maréchal, et nous recueillerons, sous la plume du général Serrigny, quelques détails intéressants sur la jeunesse, la formation et les sentiments religieux de Philippe Pétain. Son enfance fut marquée par des épreuves douloureuses. Il avait dû quitter le domicile paternel pour se réfugier dans le giron de sa grand'mère, afin de fuir une marâtre. Il aimait à dire que sa grand'mère, femme admirable, avait eu sur sa destinée une influence décisive. C'est elle qui l'avait poussé vers St-Cyr. Mais il fallait d'abord s'y préparer. Le collège de St-Omer ne possédait pas l'équipe de professeurs nécessaires. Le lycée faisait

peur à la bonne dame. Elle pensa au collège des Dominicains d'Arcueil. En 1874, Philippe Pétain, âgé de 18 ans et déjà doté d'un collier de barbe blonde, vint s'y présenter. Le R. P. Jourdan, supérieur, s'étonna de le voir seul :

« Hélas ! répondit le jeune homme, je n'ai plus de parents et j'ai pris l'habitude de faire mes affaires moi-même. »

Et il raconta brièvement ses infortunes familiales, ses désirs, ses projets et ses espoirs. Il fut accepté et pendant deux ans, il s'affirma comme le plus brillant et le plus sportif des élèves.

Il était à cette époque très religieux. Mais il devint dans la suite beaucoup plus tiède. Tout au plus lui restait-il, de son éducation première, ce que le général Serrigny appelle, dans le langage de notre temps, « un certain mysticisme », qui, dit-il, « se manifestait lorsque les circonstances s'y prêtaient ». Et il en cite aussitôt un exemple curieux. On sait que Pétain n'avait rien d'un arriviste. Il avait été à deux reprises professeur à l'Ecole de guerre. Là, écrit le général Dufieux, « sa manière d'être avait... donné en toute occasion, à ses subordonnés comme à ses disciples, l'exemple d'un caractère qui ne fléchissait pas, lorsqu'il s'agissait d'affirmer ce qu'il pensait être le devoir ou la vérité ». Le général Bonnal, qui commandait l'école, lui avait assigné les notes suivantes :

« Sujet d'élite : réunit les qualités de vigueur, de caractère, de coup d'œil, de décision et d'intelligence dans la juste proportion désirable chez un futur grand chef. »

Malgré cela, Pétain n'était que colonel, à 58 ans, lorsque la guerre éclata, en 1914. Il commandait cependant une brigade, fut mis à la tête de la 6e division, à la fin d'août, et se comporta si brillamment à la bataille de la Marne, que Joffre lui confia, le 20 octobre, le commandement du 33e corps. Survint le 24 décembre. Un prêtre-soldat devait célébrer la messe de minuit dans l'église d'Aubigny, où était installé le Q. G. du corps d'armée. Mais laissons la parole au général Serrigny, témoin oculaire :

« ...Le commandant du 33e corps, dit-il, n'avait nullement l'intention d'assister à la messe... Mais il avait compté sans son chef d'Etat-Major, le colonel Monroë. Celui-ci, fervent catholique et homme d'action, l'entreprit si habilement, en lui montrant les avantages moraux qu'il devait en retirer pour l'exercice de son commandement, qu'il finit par accepter de s'y rendre. La cérémonie, fort émouvante dans sa simplicité, l'avait frappé. En sortant je l'accompagnai. Il me parla longuement de sa jeunesse, de sa grand'mère, puis il ajouta ces simples mots : « Il est curieux de constater avec quelle facilité reviennent les images de l'enfance. J'ai été très impressionné par l'atmosphère qui régnait autour de nous. »

Et le général ajoute :

« Certes, à cette époque, ses convictions n'évoluèrent guère, mais il commença à suivre régulièrement les cérémonies du culte par « devoir d'état ». Le rôle primordial des valeurs spirituelles aux heures tragiques s'affirmait chaque jour davantage à ses yeux : il ne voulait à aucun prix les négliger... »

Le général atteste cependant qu'il a appris par des témoins dignes de foi qu'avec le temps ses croyances s'étaient affermies et que le maréchal « est devenu vraiment fervent chrétien à la fin de sa vie » [1].

Sur un autre point, le général Serrigny est très formel encore : « On a dit, écrit-il, qu'il était défaitiste. Je ne lui ai jamais vu une heure de faiblesse... » Enfin, une chose est incontestable, c'est que, quelle que soit la part revenant à d'autres grands chefs, dans la victoire de Verdun, c'est à Pétain qu'en revient la gloire principale :

« Ni Mangin qui, au début de la bataille, écrit-il, commandait une simple division et, à la fin, un corps d'armée, ni Nivelle, excellent officier d'ailleurs, qui remplaça Pétain, alors que la contre-offensive préparée avec tant d'à-propos par Joffre dans le Nord avait singulièrement diminué la pression allemande sur Verdun, ne sauraient revendiquer l'honneur de la victoire. Comme beaucoup d'autres, comme tous les soldats français, ils en furent de bons artisans. Le Maréchal en fut l'âme. »

Ce jugement du général Serrigny est aussi celui du général Dufieux, et sur ce point il ne peut guère y avoir de contestation. C'est pourquoi, tout Français devrait, croyons-nous, pouvoir souscrire à ce vœu final du général Serrigny :

« Puisse le gouvernement comprendre qu'il doit dormir son dernier sommeil, avec dans les bras l'épée de Verdun, sur ces collines où il a si vigoureusement défendu la patrie. »

Après avoir recueilli le sentiment de deux généraux, il n'est pas sans intérêt de recueillir aussi celui d'un théologien, celui qui signe R. d'O. — signature transparente — dans les *Etudes* de septembre. Lui aussi, il commence par déclarer, que si « la mémoire de celui qui fut un symbole vénéré ou haï sans mesure continue d'appartenir à l'histoire, son âme n'appartient plus qu'à Dieu. »

« Devant cette destinée tragique, dit-il encore, on aimerait garder simplement le silence. »

Il est cependant permis et il est peut-être utile de méditer sur « le dernier acte d'une longue tragédie infiniment douloureuse pour la conscience française ». Le Maréchal avait, en prenant le pouvoir, des titres éclatants et intacts. Il les jeta dans la balance. Il demanda une confiance totale, en revendiquant pour lui-même une responsabilité absolue. Des millions et des millions de Français lui donnèrent ce qu'il leur demandait.

Il s'était, semble-t-il, fixé deux objectifs : éviter à tout prix la nomination d'un Gauleiter en France, et épargner à la France des souffrances inutiles. Comme il disait, il voulait être un *bouclier* puisqu'il ne pouvait plus être *l'épée*. De fait, la France n'a pas eu de Gauleiter. Elle a beaucoup souffert, certes, mais sans doute beaucoup moins qu'elle ne l'eût fait sans le Maréchal.

Dans le bilan, l'actif est là.

[1] Dans son allocution aux funérailles du Maréchal, le 25 juillet, Mgr Cazeaux, évêque de Luçon, déclarait : « ...Chrétien, il l'était, certes, l'ancien élève du collège ecclésiastique de Saint-Omer. Mais si les sentiments étaient restés intacts, une existence mouvementée avait peut-être atténué en lui les convictions et les pratiques de l'enfance et de la jeunesse. Il semble que la double épreuve de la fin, l'épreuve nationale devant la défaite, l'épreuve personnelle de la captivité, ait rendu à sa foi sa fermeté et sa fraîcheur... A la Citadelle, m'écrivait quelqu'un qui l'a souvent approché, j'ai trouvé un vieillard grandi par la souffrance, qui portait sa peine en esprit de réparation et qui priait... » (Cité dans *la Croix* du 26 juillet 1951).

Mais il y a aussi un passif.

Il y a quelque chose de profondément douloureux à penser que ce chef militaire, au passé glorieux, qui proclamait accepter son destin de vaincu « dans l'honneur », en fut réduit à pratiquer « une politique réaliste de compromis, de collaboration au moins apparente, de double jeu. » Ce « double jeu », c'est ce que l'on a vanté en lui, pour expliquer son attitude. Mais il y a là quelque chose de pénible — d'inévitable sans doute — mais que l'on ne saurait guère appeler glorieux.

Et le « double jeu » ne tarda pas à poser devant la conscience française de redoutables problèmes, et à créer de quotidiennes perplexités. Pouvait-on abdiquer entre les mains d'un chef, si prestigieux qu'il fût, sa liberté de jugement ? « Même dans la vie religieuse, remarque R. d'O., le vœu d'obéissance comporte une réserve, qui est l'éventualité du péché ». De fait, presque tous les Français furent amenés à enfreindre, en un point ou un autre, les ordres du Maréchal. Tantôt, il s'agissait de sauver un enfant juif, tantôt d'aider un réfractaire du S. T. O., tantôt de constituer les cadres de la résistance, tantôt de constituer un maquis ici ou là.

Il faut dire toutefois, ajouterons-nous en marge de notre article, que l'on pouvait toujours se dire et dire qu'en désobéissant à la lettre des ordres officiels, on obéissait aux secrets désirs du Maréchal. Cependant, il est incontestable qu'à la longue, le désir d'entendre de sa bouche une parole claire, catégorique, ou de voir s'effectuer un geste décisif, justifiant les interprétations que l'on avait adoptées de sa pensée intime, devenait plus impérieux et plus ardent. Mais la parole ne vint pas. Le geste ne fut pas accompli !

> « Ainsi se consomma la rupture la plus cruelle, celle d'une fidélité contrainte à se reprendre. Une génération en demeurerait marquée. »

Chose peut-être plus grave encore, au lendemain de la libération, le vieux chef vint librement affronter des juges et rendre ses comptes. On prétendit faire entendre sur son front de vieillard la justice pure ! Et non seulement sur son front, mais sur tous ceux qui s'étaient confiés à lui, qui lui avaient obéi, qui avaient travaillé à ses côtés. Et la conscience française fut encore plus profondément meurtrie et marquée par cet abus, parfois monstrueux, qui fut fait, durant des mois et des années, du nom sacré de la Justice.

> « Dans le climat de triomphe et de ressentiment qui fut celui de la Libération, écrit R. d'O., la mission de ces juges était difficile. Ils y ont été inférieurs. Il faut le dire, le procès concluant, bien au-delà des preuves, à une trahison formelle, la rigueur d'une détention s'exerçant sur un grand vieillard ne font point honneur à notre pays. »

Ce fut, chez nous, une double démission de la délicatesse d'honneur et de justice, celle de la collaboration et celle de la répression de la collaboration.

Le Maréchal a fait appel au jugement de l'histoire. Mais peut-on espérer que l'histoire saura garder sa sérénité en face d'une époque si troublée et de faits si complexes ?

Il a sans cesse affirmé aussi avoir agi selon sa concience. Mais la conscience d'un homme, si grand qu'il soit, a-t-elle toujours toute la rectitude désirable et si elle ne l'a pas, n'est-elle pas responsable plus ou moins de son gauchissement ?

> « En définitive, conclut R. d'O., l'homme n'est jugé ni par sa conscience, ni par l'histoire. Le jugement n'appartient qu'à Dieu. « Devant la tombe d'un vieillard qui a connu tant de gloire et d'humiliation, écrivaient, le 24 juillet, les cardinaux français, nous pensons qu'il convient de ne prononcer que des paroles de paix. »

C'est ce que nous avons voulu faire ici.

II

Le régime pénitentiaire français est une des plaies de nos institutions publiques. Ce n'est pas la première fois que nous touchons, ici même, à ce triste sujet et nous avons cité naguère un vigoureux article de M. Joseph Folliet sur ce point. C'est M. Jean Montigny qui y revient, dans la *Revue des deux mondes* du 1er août. Ses premières lignes sont pour faire remarquer l'actualité de la question :

> « Jadis, dit-il, à la belle époque, c'était sujet peu distingué : les geôles passaient, non sans raison, pour séjour réservé à la crapule. Aujourd'hui, il n'est guère de réunions où ne s'échangent à table ou au fumoir de ces propos : « Quand je suis arrivé à Fresnes en 43... — Oui, mais si vous aviez connu le Dépôt en 44 ! — Un tel ?... C'était un charmant garçon, je l'ai rencontré à la Santé. — Si vous n'avez pas été à la prison des Baumettes, à Marseille, alors, mon cher, vous n'avez rien vu ! »

Si nous comprenons bien, nous vivons en un temps où nul, quelle que soit son innocence, quels que soient les services rendus à la patrie, quels que soient ses mérites, ne peut savoir s'il ne finira pas ses jours en prison, ou si, du moins, il ne fera pas connaissance, un jour, avec ce qu'on appelait autrefois « la paille humide des cachots » ! Douce époque en vérité. Mais que ce soit au moins pour nous une raison supplémentaire de nous pencher sur les beautés ou les laideurs du régime pénitentiaire en France.

L'administration des prisons a eu, ces dernières années, à faire face à une situation sans précédent. Aux prisons, on ajouta les camps de concentration. « Alors, dit notre article, s'ouvre la longue saison de l'horreur ». On cite des Espagnols, appartenant aux débris de l'armée républicaine, qui, ayant connu les camps français et les camps allemands, soutenaient qu'entre les deux, il n'y avait comme différence que le travail. Les autres traitements et la nourriture étaient à peu de chose près semblables. Ils ajoutaient même que les camps français étaient plus sales. L'auteur du *Zéro et l'Infini*, Kœstler, a écrit, dans *La Vie de la Terre :*

> « Pour un régime démocratique, le Vernet était le comble de l'infamie : comparé à Dachau, c'était encore supportable. Au Vernet, les coups étaient un événement quotidien : à Dachau, ils duraient jusqu'à ce que mort s'ensuive. Au Vernet, les gens étaient tués par manque de soins médicaux : à Dachau, ils étaient tués volontairement. Au Vernet, la moitié des prisonniers dormaient sans couvertures à 20 degrés sous zéro : à Dachau, ils étaient enchaînés et exposés au froid... Au point de vue de la nourriture, de l'installation et de l'hygiène, le Vernet était même au-dessous d'un camp de concentration nazi... »

Au temps des restrictions pour tous, on devine que dans les prisons la faim sévissait terriblement. A Fort-Barraux, en 1943, « j'ai vu, dit un témoin, des détenus ramasser des noyaux de cerises pour les croquer. J'ai vu un vieillard de 65 ans manger la paille de sa paillasse. » A la maison centrale de Poissy, des détenus affamés en vinrent à manger la colle destinée à la fabrication de sacs.

« Il faut croire, dit un vieux de la prison, que ce n'était pas très sain, car tous ont été malades. Y en a qui sont morts. D'autres sont encore à l'infirmerie, avec des ventres gonflés, comme ceux des femmes enceintes, et on ne peut rien faire pour les guérir. »

Mais avec le million d'arrestations effectué lors de la « Libération », l'encombrement des locaux, jusque-là insupportable, devint franchement inhumain. Les anciens camps de concentration changèrent de clientèle et il fallut en improviser d'autres. Ce fut le temps des « prisons privées » communistes, où l'on tortura et massacra sans contrôle. En dehors de ces « prisons privées » sur lesquelles la lumière est loin d'être faite et les sanctions prises, il y avait les geôles officielles. Là aussi, les F. T. P. régnèrent, un temps tout au moins, en maîtres, s'arrogeant droit de vie et de mort. Ce fut l'une des tâches et non la moindre de l'administration des prisons de les éliminer, sans pouvoir toujours ni partout empêcher l'invasion des locaux pénitentiaires par des foules déchaînées, impatientes d'exercer ce que les communistes appelaient et appellent encore « la justice populaire ».

Nous n'inventons pas. Le 4 novembre 1950, P. H. Teitgen évoquait, à l'Assemblée nationale, l'époque où le ministre de la Justice — c'était alors M. de Menthon — prenait l'avion pour tenter d'arrêter un massacre imminent dans une prison du sud-est, et où lui-même accourait en Bretagne, dans le même but. A un ami, qui lui disait alors : « Vous en faites de belles avec vos « Cours de justice », le même M. de Menthon répondait : « Ce serait bien autre chose, si nous ne les avions pas ! » [2]

J'ai dit plus haut quelles ont été il y a quelques années les véhémentes protestations de M. Joseph Folliet, au sujet du régime pénitentiaire ; notre article cite, dans le même sens, la lettre suivante adressée, le 14 février 1948, au président de la République, par M. le pasteur Bœgner :

« Le Conseil de la Fédération Protestante de France m'a chargé de vous faire connaître encore une fois sa pensée... Le régime des établissements pénitentiaires a, depuis la Libération, suscité d'innombrables plaintes dont, au nom des Eglises, je me suis fait l'interprète dès l'automne 1944... Dans la plupart des établissements, en particulier dans les maisons d'arrêt, qui n'étaient pas destinées cependant à des détentions de longue durée, le surpeuplement est un défi aux exigences les plus élémentaires de la morale et de l'hygiène physique et mentale. Une proportion considérable de la population pénitentiaire est abandonnée à une inaction dont on peut à peine entrevoir les conséquences funestes. Et des faits aisément contrôlables indiquent que, malgré les injonctions des autorités supérieures, le personnel subalterne se livre à des vexations ou à des brutalités odieuses en elles-mêmes, et qui ne sont certainement pas étrangères aux incidents de Noé et d'autres camps. »

[2] Ce dernier détail n'est pas dans l'article analysé, nous le tenons directement de la très haute personnalité ecclésiastique, à qui M. de Menthon faisait cet aveu !

La conclusion de M. le pasteur Bœgner était presque solennelle :

« L'honneur de la France, disait-il, est gravement engagé ! »

La situation s'est-elle améliorée ? Il semble que oui. Quelques prisons de l'Est ont été « réformées ». Les détenus y sont suivis, pendant une période d'épreuves, par des éducateurs, des assistantes sociales, le médecin psychiatre et un magistrat délégué appelé « le juge de l'exécution des peines ». Après les épreuves, on les répartit en des groupes de mérite ou d'amélioration. La formation professionnelle est très poussée. On semble enfin avoir compris la valeur rééducative du travail. Il s'agit non de châtier, mais de relever, de réhabiliter. Il faut donc appliquer des méthodes adéquates pour cela.

On cite comme exemple un camp de détenus, situé près de Bastia. La surface exploitable est passée de 110 à 425 ha. Le nombre des détenus est de 250. On leur fait confiance. Ils se rendent sans surveillance au lieu de travail, qui est parfois éloigné de plusieurs km. Le samedi après - midi s'écoule dans les bibliothèques, les douches, ou au parloir. Le dimanche à la plage. La discipline est souple. L'évasion rare. La crainte majeure des détenus est d'être renvoyés en « centrale ».

« N'avoir pas de surveillants sur le dos au travail, pas de portes fermées, se coucher comme il plaît, aller à la mer, à la pêche,... pour nous, détenus venant des centrales, écrit l'un d'eux, c'est quand même le paradis... »

Il existe toutefois encore bien des points noirs dans notre régime pénitentiaire. La rigueur des délits d'opinion s'est maintenue. Les condamnés des « Cours de justice » n'ont pas droit au régime politique. De ce fait, il se trouve que des Français dont l'idéalisme — erroné si l'on veut — est incontestable sont mélangés avec des condamnés de droit commun, ce qui est pour eux une souffrance morale indicible. L'article cite en comparaison les prisons suédoises, si supérieures aux nôtres et infiniment mieux adaptées à l'objectif poursuivi : la réhabilitation du coupable et non son avilissement et son endurcissement dans le mal ! Il y a donc encore bien des progrès à accomplir chez nous en faveur des prisonniers. Souhaitons que nos dirigeants, considérant l'instabilité de toutes les situations actuelles, se trouvent intéressés à surveiller de plus près ce secteur de la vie nationale !

III

Si nous ne sommes, heureusement, pas sûrs de finir nos jours en prison, nous pouvons tous, sauf les vieillards très avancés dans la vie, avoir peur de la « troisième guerre ». Quel aspect prendra-t-elle ? M. Lucien Brial, dans *Hommes et Mondes* d'août 1951, essaie de lever une partie du voile, dans un article qui a pour titre : *Le Règne des engins téléguidés*. Les expériences de la guerre de Corée ont apporté des enseignements inattendus. On y a vu, du 1er au 15 avril 1951, plus de 200 avions de chasse américains F. 86 se heurter à un nombre équivalent d'avions russes MIG. 15. Or, le G. Q. G. des nations unies a annoncé, en tout et pour tout, 7 MIG détruits. En 1940, il aurait fallu admettre 100 appareils détruits dans les deux camps. Cela

veut dire que la proportion des pertes est tombée de 33 % à 2 %. Les avions sont devenus trop rapides. Leur maniabilité est réduite. Les réflexes des pilotes ne sont plus assez prompts. Conclusion : l'avion à tout faire à vécu. L'avion à réaction tire de loin et avec beaucoup d'imprécision. Il ne faut plus songer au bombardement en piqué, car il faudrait commencer le piqué trop haut. Autre chose : il faut une piste d'envol de 2500 mètres. Elle ne peut se placer derrière les lignes. Il s'ensuit qu'un avion venant de très loin en arrière ne peut rester plus de 10 minutes au-dessus des combattants qu'il doit aider.

« Un officier du bataillon français en Corée l'affirmait récemment avec netteté : « Le meilleur avion d'appui aérien est le « Corsair ». Il largue son « Napalm » à 50 mètres devant nous et mitraille à une portée de grenade. C'est un appareil de porte-avions, peu rapide mais maniable, pouvant atterrir sur de petits terrains, ayant la possibilité de rester plus de deux heures au-dessus des lignes. »

Rien de tout cela avec l'avion à réaction. En revanche celui-ci n'a rien à craindre de la D.C.A. Mais cet avantage est le même pour les deux camps. Le quadri-réacteur de bombardement est dans le même cas et de terre rien ne peut l'arrêter. On comptait sur les radars pour avertir à temps de leur arrivée et lancer contre eux des avions d'interception. Mais le radar ne détecte plus l'avion adverse assez tôt pour que l'aviation de chasse puisse intervenir efficacement. L'opération « Ombrelle » en France en a fait la preuve définitive. La population des villes n'est plus en sécurité.

C'est l'ensemble de ces constatations qui a conduit les spécialistes de l'armement à se porter au plus vite vers les engins radio-dirigés.

On sait que les Allemands avaient mis au point un V 1, puis un V 2. Ce que l'on sait beaucoup moins, c'est que le principe du V 1 fut découvert par un Français, René Lorin, qui, dès 1915, proposa au gouvernement français une torpille aérienne capable de torpiller Berlin. Il ne rencontra que scepticisme. Les Allemands appellent encore « la bombe Lorin », les engins dérivés de sa découverte.

L'une des conséquences de la guerre de Corée aura été de faire poursuivre avec intensité des études qui avaient été mises au ralenti après la guerre. Le plus important et le plus pressé parut de mettre au point des engins d'interception — sol-air — pour remplacer les obus de la D.C.A. et les avions de la chasse de défense. Mais le plus facile et le plus immédiat était l'emploi du projectile air-air remplaçant les mitrailleuses et canons des avions. Ces engins sont appelés « rockets ». Des engins sol-air sont également dès maintenant fabriqués. Mais on cherche autre chose, à savoir « le robot téléguidé décollant, rattrapant son objectif, l'abattant, puis revenant à son terrain de départ et atterrissant normalement ». Le problème à résoudre est celui du radio-guidage, permettant à un opérateur situé à terre (ou sous-terre) de commander les évolutions d'un avion sans pilote et pratiquement invulnérable. Pour le moment, on pense pouvoir arriver à un stage intermédiaire : l'avion semi-guidé, où le pilote ne joue plus que le rôle de surveillant.

Il y a donc, à la suite des leçons de la guerre de Corée, opérant comme exercice de manœuvres et d'essais, en vue de la guerre totale, une véritable révision des programmes de fabrication. Les U.S.A. ont stoppé la fabrication de tous les prototypes de chasse, en dehors du F. 94 qui est déjà un avion semi-guidé. Il vient d'être engagé en Corée et s'est montré supérieur au « Sabre », et même au Mig. 15, qui lui-même surclassait le « Sabre ».

« Actuellement, des projectiles à explosif nucléaire capables de parcourir la moitié de la surface du globe, seraient aux essais. Seraient-ce les fameuses soucoupes volantes ? »

La Grande - Bretagne, se sentant très en retard dans le domaine des engins téléguidés, a fait un accord avec les U.S.A. pour travailler en commun dans ce domaine, pendant 4 ans.

Que se passe-t-il en U.R.S.S. ? Sûrement on y fait les plus grands efforts, avec l'aide des techniciens allemands. Déjà, lors de la dernière guerre, la Wehrmacht, en entrant en Crimée, y trouva d'immenses réserves de « rockets » de 10 types différents. La Russie s'est rendu compte qu'elle ne pouvait intercepter par l'avion de chasse ordinaire le bombardier américain B. 36. Elle s'est donc tournée vers les engins téléguidés sol-air. L'insuffisance de ses réserves de pétrole l'y pousse d'autre part, car ici on peut utiliser l'alcool, l'oxygène liquide ou peroxyde d'hydrogène et autres carburants.

Notez qu'un avion de chasse à réaction coûte 80 millions et demande 40.000 heures de travail, tandis que l'engin téléguidé n'exige que 300 heures, est robuste et rustique. D'autre part, les terrains d'aviation si vulnérables seront réduits au maximum.

Où en est la France, sous ce rapport ? Sûrement, c'est de ce côté qu'elle doit se diriger, puisque c'est à la fois le plus efficace et le moins coûteux.

« Rien ne transpire des expériences de la base de Colomb-Béchar réservée aux engins spéciaux. »

Mais il est sûr que les laboratoires et les bureaux travaillent à plein rendement, dans le plus grand secret.

« En attendant la tactique « presse-bouton » beaucoup plus rapprochée qu'on ne le pense généralement, une guerre prochaine verrait des combats d'avions semi-guidés contre des engins de bombardement téléguidés. »

Ajoutons que, à en croire la revue américaine *News Week*, on y verra aussi l'artillerie atomique qui serait dès maintenant en cours de fabrication et dont la menace est peut-être actuellement notre principale sauvegarde contre les desseins belliqueux de l'U.R.S.S., cette citadelle « de la paix » !

Détournons les yeux des visions effarantes de cette effroyable aventure que serait la guerre actuellement. On nous assure, en terminant l'étude que nous analysons, que l'aviation téléguidée pourra sans doute un jour — plus ou moins proche — aller fouiller les « perturbations » atmosphériques, arrêter les tempêtes, rétablir l'équilibre des couches de l'air, et « diriger le temps ».

Comme je parlais de cette conclusion devant une personne de la campagne, elle me répondit naïvement — et peut-être justement — : « Quand les hommes conduiront le temps, alors ce sera la fin du monde ! »

IV

Je ne quitterai pas ce N° d'*Hommes et Mondes*, où nous venons de prendre connaissance des préoccupations les plus actuelles des savants, sans évoquer avec M. Pasteur Vallery-Radot, de l'Académie française, le souvenir d'un savant de jadis, beaucoup plus souvent nommé qu'il n'est connu : *Avicenne.*

Notons d'abord qu'il est bienheureux que l'ont ait, depuis toujours, en Occident, adapté son nom aux commodités de la conversation. Il s'appelait en réalité : Abou-Ali-Alhossein-Abdoullah-Ebne-Sina ! Imagine-t-on ce défilé de vocables brandi, à tout bout de champ, au cours d'une discussion philosophique ou d'une conférence d'histoire ?

Il naquit à Afchanah, près de Boukhara, au Turkestan, en l'an 370 de l'hégire ,ce qui correspond à l'année 980 après Jésus-Christ : un peu avant la date de l'avènement d'Hugues Capet, chez nous.

Son père, un changeur, vint s'installer à Boukhara. L'enfant y fit ses études. « A dix ans, a-t-il écrit, j'étais un prodige ! » C'était vrai. Comme Pascal, il apprit surtout seul. On lui avait donné un précepteur, mais l'élève fut bientôt plus fort que le maître, ce qui n'était peut-être pas très difficile. Il étudia donc, seul, la philosophie, la physique, la géométrie et la médecine. Sa méthode de travail était assez particulière et originale pour être signalée : elle rendrait service encore à bien des jeunes génies :

« Toutes les fois, dit-il, que je pouvais saisir un raisonnement, je me rendais à la mosquée et j'adressais mes prières au Créateur, afin qu'il m'aplanît les difficultés. La nuit, chez moi, à la lueur d'une lampe, je lisais et j'écrivais, et quand le sommeil me gagnait, que je sentais mes forces faiblir, je prenais un verre de vin pour les soutenir, et je recommençais mes lectures. Tout en sommeillant, j'avais l'esprit rempli de mes études et parfois en me réveillant, je voyais des questions obscures s'éclaircir. »

Pour avoir une idée de sa persévérance, il suffit de savoir qu'il avait lu 40 fois la métaphysique d'Aristote, au point de la savoir par cœur, sans arriver du reste à la comprendre. Mais il acheta un jour l'ouvrage d'El Faraby sur les intentions d'Aristote dans sa métaphysique, le lut et découvrit, par lui, tout ce qu'il y avait d'obscur dans le célèbre philosophe grec.

« Je rendis grâces à Dieu, écrit-il, et je répandis d'abondantes aumônes. »

Et cela aussi est à recommander aux jeunes !

A 21 ans, Avicenne écrit une encyclopédie en vingt volumes intitulée : *Utilité des Utilités.*

La vie d'Avicenne fut cependant assez aventureuse et changeante. Ayant guéri le sultan de Boukhara, il fut récompensé par la permission d'user de sa bibliothèque de jour et de nuit. Quelle aubaine ! Mais la bibliothèque brûla. Il fut soupçonné d'y avoir mis le feu. Il quitta donc Boukhara et mena une existence errante. Tantôt, il cherche à échapper à la guerre, tantôt il fuit la vengeance de quelque mari trompé, car il n'avait pas appris, lui qui savait tout, à respecter la femme de son prochain. Outre l'étude, dit son biographe, il avait deux passions : le vin et les femmes ! Et ici, Avicenne n'est plus du tout un modèle à suivre ! Nous ne le suivrons pas non plus dans toutes ses pérégrinations, de Boukhara à Korkandj, puis à Djordjan, où il accomplit des guérisons prodigieuses à la cour de l'émir Kabous.

La science médicale d'Avicenne semble avoir été extraordinaire. On nous en donne ici un exemple. Le neveu de Kabous était malade. Avicenne est appelé auprès de lui, après les médecins les plus renommés. Mais laissons ici la parole à M. Vallery-Radot :

« Il tâte le pouls du prince et reconnaît aussitôt que la maladie provient d'un amour violent. C'est pour un médecin d'aujourd'hui un sujet d'émerveillement de constater combien les médecins du temps d'Avicenne pouvaient élaborer de diagnostics, en tâtant le pouls de leurs malades ! Il y a, nous dit Avicenne lui-même dans un de ses ouvrages, dix-sept aspects du pouls, dont le pouls de gazelle, le pouls languissant, le pouls frémissant, le pouls semblable à une corde, le pouls en queue de souris... Nous ne savons pas si le pouls du prince avait l'un de ces caractères, mais il est un fait certain, le diagnostic d'amour fut porté par Avicenne rien qu'à la palpitation du pouls. »

Il fit mieux, il fit énumérer par le portier les divers appartements du palais, le nom des femmes qui s'y trouvaient, et toujours avec le pouls du prince qu'il sentit battre à un nom donné, il devina l'objet de son amour. On lui accorda la belle esclave qu'il convoitait, et le neveu de l'émir fut guéri ! Avicenne fut plus tard nommé grand vizir d'un émir, mais, nous dit son biographe,

« un goût trop vif pour les plaisirs, surtout pour ceux de l'amour et de la table, lui fit perdre à la fois son poste et la faveur de son maître. »

Il n'était donc pas guéri de ses deux fatales passions. C'est bien à lui que l'on aurait pu dire : *Medice, cura teipsum !*

Il reprend sa course de ville en ville. Et il trouve moyen d'écrire ses nombreux ouvrages, en dépit de ses déplacements. Partout sa science médicale et sa science universelle aussi lui gagnent des admirateurs. L'un d'eux lui achète une maison. Un autre le reçoit dans sa propre demeure. Un autre émir fait de lui de nouveau son grand vizir. C'est alors qu'il compose l'un de ses plus célèbres ouvrages : *Le Canon de la Médecine.* La vie lui est douce. Ses journées sont consacrées aux affaires publiques, ses nuits se passent en conversations avec les savants et les étudiants.

Mais cette belle existence ne dure pas. Il est recherché par l'émir d'Hamadan, son maître, parce qu'il est accusé d'avoir voulu aller ailleurs et il est jeté dans une forteresse. En somme, il est prisonnier. Qu'à cela ne tienne ! Il y sera plus au calme pour écrire de nouveaux livres. C'est là qu'il compose un *Code de la Sagesse* et un *Traité de Mystique.* Il est donc, au moins pour un temps, délivré de ses vices. Il remplace l'amour charnel par l'amour spirituel, et il écrit ces lignes qui pourraient être signées d'un Augustin :

« Tout être cherche son bien, et ce bien n'est autre chose que la ressemblance, selon ses moyens, selon son degré, avec le Bien infini. Ce Bien pur, Fin de tous les êtres, est la Cause première elle-même. Vérité absolue et Amour essentiel. Tout tend vers cette Vérité et cet Amour. Malheureusement les êtres ne peuvent atteindre qu'à une certaine ressemblance avec le suprême Amour, mais non pas à l'Union réelle... »

Sur ce point, nous sommes mieux renseignés que lui, car Dieu même nous appelle, par son divin Fils, à la plus étroite union avec Lui.

Délivré de sa prison, Avicenne quitte secrètement le pays et arrive à Ispahan, la ville des roses. L'émir du lieu le comble d'honneurs et de dignités. Avicenne travaille nuit et jour, tient des séances philosophiques, est entouré de disciples enthousiastes, correspond avec les savants d'Europe, donne des consultations aux malades. Et par dessus tout, il trouve enfin la sérénité qui avait toujours manqué à son cœur perpétuellement inquiet.

C'est alors qu'il est atteint d'une maladie grave, probablement la dysenterie amibienne. Il accompagne l'émir dans un voyage vers Hamadan, ville de Perse — d'Iran — non loin de la Mésopotamie. Sentant sa mort prochaine, il accomplit les ablutions rituelles, distribue des aumônes, affranchit ses esclaves, se recueille dans la prière et expire, à l'âge de 57 ans, en l'an 1037. Sur sa tombe on grava ces lignes qui ne manquent pas d'ironie profonde :

« L'étude de la philosophie ne lui a pas enseigné les bonnes mœurs et l'étude de la médecine ne lui a pas enseigné l'art de conserver la santé ! »

O science humaine, que tu es courte ! Il n'empêche qu'Avicenne fut, selon le mot de M. Pasteur Vallery-Radot, « un véritable monstre d'intelligence ». Il disait de lui-même, non sans orgueil :

« Je ne suis pas grand, mais il n'y a pas de ville qui me contienne. Mon prix n'est pas cher, mais je manque d'acheteurs... »

V

Les justes seront-ils donc toujours, sur notre terre, voués à l'échec, à la persécution, au crucifiement ? C'est la question qui, depuis Abel et Caïn, se pose pour le penseur placé en face de l'histoire. Il est étrange que Jésus-Christ ait voulu sauver le monde au moyen de « la folie de la croix » ! Ce scandale ne cesse de frapper certains esprits et ce qui est le signe et le moyen de salut pour l'univers devient, pour eux, une preuve de l'inexistenc de Dieu. C'est autour du problème de la souffrance que les hommes sont divisés !

C'est l'esprit pénétré de cette pensée que j'ai lu dans les *Ecrits de Paris*, de juillet 1951, l'appréciation de la dernière pièce de J. P. Sartre, *Le Diable et le bon Dieu*, par François Le Grix. Disons tout de suite que ce n'est pas le choix que M. Sartre a fait entre l'Etre et le Néant, ni l'option catégorique dont il se glorifie en faveur du second contre le premier, qui semble le plus grave ici. M. Sartre, après tout, est un cas particulier. Nous regrettons infiniment pour lui qu'il préfère l'homme à Dieu et qu'il écrive des pièces pour attaquer la foi en Dieu, pour promouvoir l'athéisme. Qu'il redise à sa façon le mot fameux de Nietzsche — et de Michel Mourre — « *Dieu est mort !* » ce n'est qu'une preuve de plus de l'éternelle jeunesse de Dieu, car on ne lutte pas avec un fantôme, on ne combat pas les morts ! Mais ce qui nous a rempli d'une sorte d'horreur sacrée, et d'un sentiment qui ressemblait à de l'effroi, c'est ce que nous dit M. Le Grix de l'attitude de la salle, pendant qu'on jouait la pièce blasphématoire de J. P. Sartre.

Mais d'abord quel est le caractère de la pièce ?

« Non pas précisément, écrit M. Le Grix, une machine de guerre contre une religion plutôt qu'une autre : mais un bélier propre à troubler bien des somnolences, à ébranler bien des consciences, et que peu d'écrivains eussent été capables de transporter à bout de bras sur une scène... »

Le principal héros de la tragédie est Gœtz, non pas le Gœtz von Berlichingen, que connaissent bien tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Guerre des Paysans, en 1525, mais quelqu'un qui y ressemble et que Sartre a chargé de ses propres rancunes contre Dieu. Dieu est en effet, estime-t-il dans son orgueil fou, *le seul ennemi digne de lui*.

« Il y a Dieu, moi et les fantômes, déclare Götz, au cours du drame. C'est Dieu que je crucifierai cette nuit, sur toi, Foulque, sur toi, Nasty, et sur vingt mille hommes, parce que sa souffrance est infinie et qu'elle rend infini celui qui le fait souffrir. Cette ville va flamber, Dieu le sait. En ce moment, il a peur, je le sens. Je sens son regard sur mes mains, je sens son souffle sur mes cheveux. Ses anges pleurent. Il se dit : Götz n'osera peut-être pas... Pleurez, Anges, j'oserai. Tout à l'heure je marcherai dans sa peur et dans sa colère. Elle flambera : l'âme du Seigneur est une galerie de glaces, le feu s'y reflètera dans des millions de miroirs. Alors je saurai que je suis un monstre tout-à-fait pur ! »

Si je comprends bien ce texte, cité par M. Le Grix, il est clair que M. Sartre croit en Dieu. Sa propre grandeur dépend de cette croyance. S'il ne trouve moyen d'être ou de se croire grand qu'en s'attaquant à Dieu, il s'ensuit qu'il faut que Dieu existe pour que Sartre soit grand. Mais ce n'est pas, je le répète, cela qui est le plus grave. La haine de Dieu est l'unique raison de vivre que M. Sartre se donne ! Mais que disent, que font, comment réagissent les spectateurs, en face de cette bataille monstrueuse entre M. Sartre et Dieu ?

« Quel signe de notre Temps, écrit M. Le Grix, annonciateur peut-être de quel Temps plus tragique, qu'un tel texte qui, il y a quelques siècles, eût fait brûler l'écrivain, il y a quelques lustres, l'eût fait interdire, soit accepté aujourd'hui avec cette passivité, par ce public où tout se mêle, le riche et le pauvre, le communiste et le réactionnaire, la littérature et le négoce, l'ignorance et le demi-savoir, l'athéisme et... l'indifférence. J'allais écrire : la croyance. Serait-ce exact aujourd'hui ? Mais qu'opposer à l'athéisme ? J'ai parlé de passivité... Disons plutôt que *ce texte est joué à l'applaudissement enthousiaste d'une moitié de la salle, avec le tranquille consensus de l'autre, sans y soulever de scandale, de protestation, pas même d'étonnement* »[3].

Et voilà ce qui remplit d'une horreur sacrée, d'une sorte d'effroi. « Des foules applaudissent à cette apothéose du désespoir » et cela au moment même où elles sont informées chaque matin, par la presse, des possibilités grandissantes et désormais toutes proches de la destruction de l'humanité tout entière « par les moyens du bord ». Nous avons la possibilité d'exterminer l'humanité. Et c'est ce moment-là qui est choisi pour propager à tout venant un contre-Evangile de haine à Dieu. C'est le moment où, devant des salles entières, on

[3] C'est moi qui souligne.

pose le dilemme qui résume tout l'existentialisme de Sartre :

« Si Dieu existe, l'homme est néant... (ce fut toujours la thèse des saints). Mais si l'homme existe, c'est Dieu qui est néant. »

Il paraît que quelques personnes, à ce moment, firent mine de quitter leurs places. « Pour protester ? » se demande M. Le Grix. J'en doute. La longueur du spectacle me parut seule en cause. Depuis longtemps nous savions que Gœtz ne pouvait manquer d'en venir là. Mais y fallait-il quatre heures de discussions oiseuses que n'étayait aucune action dramatique véritable ?... »

Pour se délivrer de Dieu, quatre heures n'étaient pas de trop ! Et M. Le Grix résume toute l'argumentation de Sartre en ces termes :

« Le Néant, thème d'espoir, l'absurde, thème d'allégresse... »

Il remarque toutefois que l'excès du blasphème en détruit l'efficace. Le poison est trop fort, il n'empoisonne pas. Il fait vomir, et c'est ce qui sauve.

« Les âmes qui n'ont pas déjà renié Dieu pourront goûter peu ce spectacle, en ressentir un malaise pénible ou douloureux ; je doute, dit M. Le Grix, qu'elles en gardent longtemps la trace. Paroles sur le sable... Pour ma part, tout s'était effacé le lendemain, je n'avais conservé de ma soirée qu'une légère courbature. »

C'est peut-être un peu vite dit. M. Le Grix me paraît avoir gardé, lui aussi, une espèce de crainte, en face de tels blasphèmes ! Et ce qui le prouve c'est sa conclusion.

« Tout se passe, dit-il, comme si Dieu « ne prenait plus » sur l'intelligence dévoyée de l'homme, lancée dans une directon qui l'en éloigne toujours davantage : ...ce Dieu qu'il faut *choisir*, préférer à son absence, au prix d'un héroïsme, et non *parler* comme Götz... Ce Dieu enfin faute duquel l'humanité est peut-être condamnée, dans un avenir proche, à s'entredétruire définitivement, en détruisant ici-bas l'Œuvre des Six jours emplis de millénaires... »

Mais M. Le Grix me paraît se tromper, lorsqu'il dit, un peu auparavant, que s'il y a, par toute la terre, « des saints, beaucoup de saints, sans doute, et qui soutiennent encore la voûte du ciel, *il n'y a plus guère de chrétiens* ». D'abord, je ne vois pas bien la différence entre les saints et les chrétiens. Tout chrétien en état de grâce est, à la lettre, un « saint ». Et puis, ce n'est pas dans une salle de théâtre qu'il faut dénombrer les chrétiens, c'est dans les églises, c'est à la table de communion, c'est dans les grands sanctuaires comme Lourdes, Fatima, Lisieux ou Ars. La foi en Dieu n'est pas près de mourir. J'aime mieux la belle parole de M. le général Héring, ancien chef d'Etat-Major du maréchal Pétain, adressant, dans la même Revue, ce suprême hommage à son ancien chef :

« Monsieur le Maréchal, en évoquant avec émotion les beaux et chers souvenirs qui me rattachent à vous, je songe au vieux dicton arabe que vous aimiez, « Si tu fais le Bien, jette-le à la mer : si les poissons le mange, Dieu s'en souviendra. » Vous avez fait plus que votre devoir. Reposez en paix. Le Seigneur vous recevra à bras ouverts. »

Le temps est notre champ d'action. Dieu se réserve l'éternité !

Pour finir, je voudrais citer cette appréciation générale de l'œuvre de J. P. Sartre par un philosophe illustre, Gabriel Marcel :

« En dernière analyse, ce qui ne se fait pas par amour et pour l'Amour, finit invariablement par se faire contre l'Amour. L'être qui renie son caractère créé finit par s'arroger des attributs qui sont la caricature de ceux qui appartiennent à l'Increé. Mais comment voudrait-on que cette *autarkia*, simulée ou parodique, qu'il s'octroie ne dégénère pas en un ressentiment refoulé contre soi, qu'il ne débouche pas sur les techniques de l'avilissement ? Il y a un chemin repérable qui conduit de chez les avorteurs que fréquente la clientèle de Sartre, aux camps de mort où des tortionnaires s'acharnent sur un peuple sans défense »[4].

VI

C'est une curieuse rencontre que de trouver, aussitôt après de si violentes négations de Dieu, un exposé attachant des *recherches de Dieu* qui se déroulent en ce moment même dans l'Inde. C'est le R. P. Egbert, capucin, qui nous entretient de ce sujet, dans le *Bulletin des Missions* du 2[e] trimestre 1951, sous le titre *Fakirni du Christ*. Tout le monde sait ou croit savoir ce que c'est qu'un *fakir*. Mais beaucoup de gens s'imaginent que c'est surtout un spécialiste de performances extraordinaires, comme de se soumettre à un jeûne prolongé, sous une cloche en verre. Le fakirisme est cependant tout autre chose.

En hindouisme, on distingue quatre états de vie ou *Ashramas* : le *Brahmacharya*, état de virginité, durant lequel l'hindou, conduit par un précepteur, se livre à l'étude. Cet état dure seize ans. Le *Garhasthia*, qui est la vie de l'homme marié et maître de maison. Cela dure 20 ans. Le *Vanaprastha*, qui abandonne son foyer, sa fortune, et vit en ermite avec sa femme, durant 25 ans. Enfin, le *Sannyassa*, qui renonce à son ermitage et à sa femme, pour devenir errant et mendiant, pour sa subsistance.

Le troisième stade commence quand l'homme a vu son petit-fils. Il a assez fait pour le monde. Il se retire dans la jungle, à l'écart de sa famille, se bâtit un ermitage de branches, vit de fruits et de plantes sauvages.

Le *sannyassi* n'est plus ermite. Il quitte tout et même son nom. Il est vêtu d'une étoffe couleur safran. Il porte le bâton et le bol de mendiant. Il doit se livrer alors intensément à la recherche de Dieu. Il ne doit dormir que 4 heures, ne remplir que les deux tiers de son estomac, une fois par 24 heures.

De nos jours, selon M. Herbert, « beaucoup d'hommes et de femmes vont finir leurs jours, dans un *ashram*, aux pieds d'un grand-maître de l'Inde, comme le firent les disciples, hommes et femmes, de Gandhi, y compris la propre épouse de ce dernier, morte quelques années avant le Mahatma et vénérée dans toute l'Inde comme une sainte. » Tous tendent à la libération, par l'identité avec Brahma ou Dieu.

Mais, parmi ceux qui tendent ainsi à la sainteté, les hommes et femmes qui renoncent au monde se nomment des *fakirs* ou au féminin, *fakirnians*, lorsqu'ils ont vraiment renoncé à tout et fait vœu de pauvreté. En réalité, les femmes de cette sorte

[4] *Les Humains contre l'Humain*, 1951, page 58.

sont rares. Les coutumes du pays ne s'y prêtent guère. On ne voit que de loin en loin quelque veuve qui s'adonne à la mendicité, par esprit de sanctification. Il y a, du reste, une grande variété de vocations dans cette sorte d'ascètes. Les femmes sont en général des recluses. Les hommes, des mendiants toujours en route. Il y a, parmi ces derniers, des fakirs complètement nus. Les *fakirnis*, ou femmes-fakirs, sont toujours vêtues soit de la robe safran, soit, comme Gandhi, d'un simple drap.

« Personnellement, dit le P. Egbert, j'ai vu des centaines, des milliers de fakirs, de sadhous, de sannyassis ; je n'ai connu que quelques fakirnians ou femmes fakirs. Dans un village de Sayeds, descendants directs de Mohammed, dans le district de Jhelum au Punjab, vivait une femme musulmane, toute seule. Elle mendiait son pain quotidien, mais restait plutôt chez elle, car le public la nourrissait très bien. Sa réputation n'était cependant pas très bonne. Elle recevait régulièrement la visite d'autres fakirnians de la région. »

Mais venons-en au *fakirnians* du Christ, car celles de l'hindouisme ou de l'Islam nous intéressent moins.

Il y avait, à Antoniabad, village chrétien, un capucin, le P. Herman, qui était un véritable *fakir*. Il était convaincu que saint François d'Assise était par excellence le saint de l'Inde, celui que l'on y pouvait le mieux comprendre et le mieux imiter ! « Si saint François venait ici, disait-il, toute l'Inde le suivrait. » On lit dans le même sens, dans le *Catholic Herald* de l'Inde, du 24 janvier 1923, les lignes suivantes :

« Il n'y a qu'un seul saint François d'Assise, et toute l'Inde en a besoin. Psychologiquement parlant, il est plus le saint de l'Inde que saint François-Xavier, car il a réalisé l'amabilité de l'ascèse catholique, tant désirée par l'Inde. Son amour de la pauvreté, son amour des fleurs et des animaux possèdent un pouvoir d'attraction admirable sur le cœur des Indiens et les attireront vers la lumière de la Vérité. »

Le P. Herman ne cessait donc de parler à ses chrétiens de François d'Assise et de Claire de Sciffi. Ses paroles firent germer dans le cœur d'une douzaine de jeunes filles pures, la vocation religieuse. En 1918, ces douze apôtres, de 14 à 18 ans, renoncèrent à leurs familles et vinrent habiter une très pauvre hutte construite par le P. Herman. Une seule chambre au rez-de-chaussée, sans étage, murs en argile, toit plat, une porte d'entrée, mais pas de fenêtre ; au-dessus de la porte, une croix. La cuisine, comme chez tous les autres villageois, se faisait dehors. C'était le San Damiano des sœurs indigènes.

Avec le voile doublé sur la tête, elles portaient les vêtements ordinaires des femmes indiennes, une corde autour des reins, une croix sur la poitrine, le chapelet suspendu à la corde. Elles menaient une vie de travail, de pauvreté, mais surtout de prière. Elles ne possédaient rien, dormaient sur le sol et marchaient pieds nus. C'étaient donc de véritables *fakirnians* du Christ. Tous les soirs, deux d'entre elles allaient mendier de porte en porte, s'arrêtant sur les seuils et récitant des prières avec les habitants. Quand elles rentraient au couvent les autres sœurs leur lavaient les mains et les pieds et recevaient une partie de leur quête. Le Christ sur la Croix, le Christ dans la sainte Hostie, était pour elles le *Mukhtidata*, « celui qui donne la libération », et il était le centre de leur vie. Voici un exemple des prières que le P. Herman avait composées pour ses *fakirnians* :

« Je suis un pèlerin sur la terre. Bien souvent le chemin est très difficile. O Pain céleste, venez à moi, sinon je périrai le long de la route. Par amour pour Vous, les hommes me donnent la nourriture du corps, mais mon âme reste affamée de Vous, Jésus, ayez pitié de moi ! Rassasiez mon âme ! »

Ces *fakirnians* étaient si bien dans la note nationale que le peuple les regardait avec admiration et même avec enthousiasme. Les querelleurs venaient au couvent pour retrouver la concorde, ou bien les *fakirnians* allaient se ranger autour de la maison de ces querelleurs et là, elles priaient à haute voix, jusqu'à ce que leur prière chantée l'emportât sur la colère et sur les injures ! Bien souvent les habitants du Punjab vinrent demander au couvent des restes de la table des sœurs pour les faire manger aux malades, qui, disaient-ils, s'en trouveraient bien.

Quel contraste entre nos mœurs, nos discussions vaines, nos calculs d'intérêts, nos affairements, nos négations d'occidentaux, et cette simplicité, cette foi, cette entr'aide ! L'Occident est matérialiste — pas totalement, par bonheur — les Indiens sont spiritualistes.

Le P. Herman mourut, à 39 ans, le 26 octobre 1920. L'évêque du lieu demanda un an, pour voir si les *fakirnians*, retournées dans leurs familles, resteraient fidèles, sans l'appui humain de leur fondateur. Au bout d'un an, les 13 candidates à la vie religieuse se retrouvèrent à Maryabad. Sous la direction des Sœurs franciscaines de Lyon, elles prirent l'habit des tertiaires franciscaines. Toutes sont restées fidèles. Elles reçurent l'approbation de Rome, le 24 juin 1922. En 1933, elles devinrent autonomes. Elles sont les *fakirnians* du Christ, elles sont les pauvres mendiantes de Jésus. Elles font la quête aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens. Elles sont maintenant incorporées à la vie du pays et à la vie de l'Eglise. D'autre part, Mgr Lemmens, Préfet apostolique de Karachi, de sainte mémoire, avait eu la même idée que le P. Herman. Il fonda, lui, la congrégation du Christ-Roi. Vêtues de sari blanc, avec bordure colorée, coiffées à l'indienne, les servantes du Christ-Roi vivent de leur travail à l'école, mais aussi de mendicité, tout à fait à l'indienne. La propre sœur de Mgr Lemmens vint, de Hollande, se joindre à elles, en posant la condition qu'elle n'en serait jamais la supérieure.

Voilà donc des affamées de Dieu et qui prient pour ceux qui ne veulent plus de Dieu ! Elles ne sont pas les seules !

VII

La ville de Berlin a été, au mois d'août 1951, placée, une fois de plus, au premier plan de ce qu'on appelle pompeusement « l'actualité mondiale ». Elle n'a cessé d'être, depuis la libération et la fin de la guerre, l'un des points névralgiques du globe. Dès le mois de juin dernier, le journal des jeunes de Berlin-Est, *Die Junge Welt*, avait annoncé, nous dit la revue *Preuves* d'août 1951,

le festival qui devait se dérouler deux mois plus tard, dans les termes suivants :

« La parade en l'honneur du grand Staline est décidée. La jeunesse allemande monte la garde de la paix. Nous allons vers le troisième Festival mondial de la Jeunesse et des étudiants pour la Paix. Nous avons devant nous le 12 août, le jour de la rencontre des jeunes partisans allemands de la Paix, le jour où, sous les yeux de la jeunesse du monde entier, la meilleure équipe d'un pays allemand emportera le drapeau avec son effigie. Quelle équipe sera-ce ? Au-dessus de quel pays allemand flottera le drapeau d'assaut ? La lutte pour le drapeau rouge de Staline est commencée. »

Il devait y avoir deux faces, dans ces fêtes de la jeunesse : une face d'amour et une face de haine. La face d'amour était tournée tout entière vers Staline, le Généralissime de la Paix. La face de haine, assumant « une sévérité réfléchie », se révélerait lorsque, toujours unanime, cette jeunesse fraîche et enthousiaste, penserait aux Truman, Schuman, Attlee, Adenauer.

« La jeunesse condamnera ces « fauteurs de guerre », qualifiés de « sinistres vieillards », par ses poètes officiels qui, saisis d'une inspiration non moins unanime, s'accordent à trouver en Staline le Pacifique, avec la sagesse des siècles et la maturité virile, la force inépuisable de la jeunesse éternelle. »

Qui donc a dit que « le ridicule tue » ? Il tuait peut-être jadis, quand les hommes avaient encore une âme. Mais partout où cette âme a été confisquée par le dogme communiste, il est permis de braver impunément la vérité, la justice, l'évidence elle-même !

Mais quelle est la mentalité de Berlin en général ? C'est ce qu'a cherché à nous dire M. M. Barth, dans la *Vie intellectuelle* d'août - septembre 1951, sous le titre : *Visage actuel de Berlin*.

« L'Allemand de Berlin, nous dit M. Barth, manifeste volontiers un certain mépris à l'égard de ses compatriotes de l'Ouest. « Là-bas... ils dorment », dit-il ; c'est le mépris ou l'indignation du combattant à l'égard du « civil », car le Berlinois prétend, non sans quelque exagération, que le sort de l'Europe se joue chez lui, qu'il lutte pour l'Occident... »

On dit constamment là-bas : « Berlin, cœur de l'Europe » ou encore « Berlin, bastion de la civilisation occidentale »... Il est sûr que de Paris à Berlin et même de Bonn à Berlin, on croirait changer de monde. Partout, en effet, les villes allemandes reprennent peu à peu leur aspect florissant. Berlin garde sinon ses ruines, du moins, à leur place, des tas de briques soigneusement rangées, mais peu de reconstructions réelles. Du côté occidental, les magasins regorgent de provisions. Les jeunes du festival ont pu s'en rendre compte. On les a entendus murmurer : « C'est vraiment autre chose que chez nous ! » Mais les marchandises sont entassées, sans goût, dans des vitrines réduites. De plus, s'il y a des rues violemment illuminées, il y en a d'autres qui demeurent dans les ténèbres. N'empêche que le contraste ne soit extrême entre le secteur soviétique de Berlin et le secteur occidental. A la « Postdamerplatz », il suffit de passer d'un trottoir à l'autre pour se rendre compte de la différence ; à droite on achète tout ce que l'on veut, à gauche, on ne trouve ni oranges, ni chocolat, ni tabac de bonne qualité. Mais ce ne sont là que des signes. Il y a derrière ces contrastes, tout le drame de ce monde. Berlin est le symbole vivant de la folie de notre temps. On ne voit que trop ce qui divise l'univers. On n'aperçoit que trop les deux blocs. Non, nous ne sommes pas en paix. Pouvons-nous même y prétendre ?

Berlin résume les oppositions radicales, inflexibles, incurables qui s'étendent sur la terre entière. Berlin — et le monde, au-delà de Berlin — a deux administrations, deux économies, deux monnaies, deux politiques, deux cultures, deux façons inconciliables de comprendre l'homme, la vie, la liberté, l'avenir de l'humanité. D'une part, tout est communiste, subordonné au communisme, centré sur le communisme. D'autre part il y a la diversité naturelle qui découle de l'usage de la liberté humaine. A Berlin se voit mieux qu'ailleurs la profonde coupure entre l'ouest et l'est, entre le monde soviétique et le monde américain.

Là vraiment, il y a deux mondes en présence. Malheureusement, ces deux mondes se copient plus ou moins l'un l'autre, sans même s'en apercevoir. La virulence du soviétisme influe sur ce qu'on pourrait appeler « l'occidentalisme ». Si la presse du secteur soviétique est nettement « orientée », l'autre ne l'est pas moins. Il est difficile de rencontrer, à Berlin, des esprits vraiment libres, dénuées de sectarisme. Ceux qui le seraient sont suspects aux autres. On est contraint d'opter entre les deux camps, si l'on ne veut pas passer pour un « vendu » ou un dangereux utopiste.

Ce qu'il y a de plus troublant, en tout cela, c'est que, de part et d'autre, la notion de civilisation est quelque chose de bien flou et de bien superficiel. Le matéralisme théorique des communistes se heurte trop souvent à une pratique non moins matérialiste de leurs adversaires. Nous ne voyons que trop, en France, en ce moment surtout où la question de l'école est agitée si violemment, à quel point certains demeurent hermétiquement fermés aux grandes préoccupations spirituelles, combien ils sont étrangers à Dieu, combien ils restent volontairement « terrestres » et « matérialistes » !

Il viendra peut-être un jour où, pour échapper à la servitude universelle, on sera contraint de se rappeler le mot profond de l'Evangile : *Veritas liberabit vos* : Vous ne serez libres que par la Vérité !

VIII

Nous allons prendre maintenant un recul de 1800 ans, pour parler, avec M. E. Griffe, de la date véritable du martyre de S. Polycarpe. Son texte a paru dans *Bulletin de littérature ecclésiastique* de juillet-septembre 1951. Il a pour objet immédiat la discussion des conclusions de M. H. Grégoire, dans *Analecta bollandiana*, de 1951. « C'est à tort, assure M. Grégoire, qu'on date universellement du 23 février 155, la passion de Polycarpe ». Le vieil historien Eusèbe la retarde en effet jusqu'au règne de Marc-Aurèle (161-180). Bien plus, il lui assigne la même date qu'aux martyrs de Lyon : 177. Ainsi s'explique du reste la parenté évidente qui existe entre la lettre des chrétiens de Lyon, racontant la persécution de l'Eglise, chez eux, et la lettre des chrétiens de Smyrne, narrant la mort de Polycarpe. Dans les deux, il y a des allusions au montanisme. Or, le montanisme commence en 171. On comprend

également que Polycarpe ait pu visiter le pape Anicet dont le pontificat va de 155 à 166. Enfin, on comprend aussi qu'Irénée ait pu dire qu'il entendit, à Rome, une trompette prophétique lui annonçant le martyre de Polycarpe. Or, Irénée n'alla à Rome qu'en 177.

Tels sont les arguments de M. Grégoire. M. Griffe présente, à son tour, les observations suivantes : Une étude minutieuse de la Chronique d'Eusèbe, qui est perdue, mais dont il reste une traduction arménienne plus exacte que la traduction latine de S Jérôme, permet d'affirmer qu'Eusèbe, en rapprochant le martyre de Polycarpe et les martyrs de Lyon, n'a pas voulu le moins du monde, leur assigner la même date, mais simplement affirmer que l'Eglise a connu la persécution sous Marc-Aurèle. Une comparaison avec la manière dont Eusèbe parle des martyrs sous Trajan montre bien qu'il rapproche des faits de date différente, simplement parce qu'ils ont eu lieu sous le même empereur. De même, sous Marc-Aurèle, Eusèbe date le martyre de Polycarpe de 167 et non de 177. C'est abusivement que M. Grégoire corrige 167 en 177, en prétendant qu'il y a eu une erreur de copiste.

Mais il n'y a pas que la *Chronique* d'Eusèbe. Il y a aussi et surtout son *Histoire ecclésiastique*. Là, Eusèbe insiste sur le caractère de « disciple des apôtres », qu'il assigne à Polycarpe. Il dit aussi que Polycarpe visita Anicet et que le pontificat d'Anicet commença en 155. Il faut donc placer le martyre de Polycarpe après cette date. Mais la façon d'Eusèbe de parler de ce martyre reste dans le vague. Visiblement, il ignore la date de la mort de Polycarpe et il évite de préciser. Il semble bien toutefois qu'il veuille placer ce martyre au début du règne de Marc-Aurèle, donc après 161. Mais, de sa part, c'est là simple conjecture. La disposition matérielle des faits soit dans sa Chronique, soit dans son Histoire exclut qu'il situe le martyre de Polycarpe à la même date que la persécution lyonnaise.

Doit-on par suite renoncer à ce qui semblait acquis, depuis les travaux de Waddington : date du martyre de Polycarpe, soit au 23 février 155, soit au 22 février 156, la première de ces dates étant la plus généralement admise ?

Que valent donc les arguments de M. Grégoire ? Il parle du montanisme. Mais l'allusion au montanisme, dans la *Passio Polycarpi* se réduit à la mention d'un Phrygien, nommé Quintus, qui s'étant présenté spontanément au proconsul, eut peur en face des bêtes et consentit à brûler de l'encens aux idoles. L'imprudence de ce fanfaron est, aux yeux de M. Grégoire, un signe de montanisme. Mais tout Phrygien n'était pas montaniste, et tout imprudent et fanfaron non plus. Dans la Passion des martyrs lyonnais, il y a bien un Phrygien, le médecin Alexandre, mais rien ne prouve qu'il ait été montaniste. Cet argument de M. Grégoire est donc d'une véritable fragilité.

Quant à la vistie au pape Anicet, il est vrai que si ce pape a commencé à diriger l'Eglise seulement en 155, ce n'est pas au 23 février 155 que l'on peut situer le martyre de Polycarpe. On ne naviguait guère en janvier, à cette époque, surtout à l'âge de 86 ans ! Mais la plupart des historiens fixent à l'an 154 la date du commencement du pontificat d'Anicet, ce qui supprime la difficulté.

Après tout, même si l'on devait fixer le martyre de Polycarpe au 22 février 156, la thèse de M. Grégoire n'en serait pas moins renversée et l'on avancerait sur lui de 21 ans. Mais M. Griffe est encore plus radical. Il écrit :

> « Non seulement la date de 154 est acceptable pour le commencement de l'épiscopat d'Anicet, mais rien n'empêche de reculer cet épiscopat jusque vers l'année 150. »

En effet, la liste épiscopale de Rome que nous a transmise l'antiquité est sûre quant aux noms, mais aucunement quant aux dates de chaque pontificat. Ce n'est qu'à partir du IIIe siècle que la chronologie papale peut être fixée avec précision et certitude. On ne peut donc absolument pas invoquer « l'argument d'Anicet » contre la date traditionnelle de la mort de Polycarpe. On est bien forcé d'admettre que Polycarpe, qui avait bien 86 ans, à sa mort, était très âgé, s'il vint voir Anicet, même autour de 150. Mais qu'il ait fait son voyage entre l'âge de 80 à 85 ans n'a rien en soi d'invraisemblable.

Voyons enfin l'argument d'Irénée, entendant, à Rome, une voix lui dire : « Polycarpe vient d'être martyrisé », ce qui ne put avoir lieu qu'en 177.

A cela on peut répondre diverses choses. En premier lieu, le fragment de l'écrit d'Irénée, donné, dans le manuscrit de Moscou, en appendice à la *Passio Polycarpi* doit-il être tenu pour authentique ? On en peut douter, car ce fragment ne se trouve dans aucun des écrits d'Irénée que nous possédons. En second lieu, est-il bien sûr qu'Irénée « ne fut à Rome qu'en 177 » ? M. Grégoire l'affirme hardiment.

> « Qu'en sait-il ? écrit à son tour M. Griffe. Je crois, au contraire, qu'il a dû s'y arrêter lorsqu'il est venu d'Asie en Gaule. »

Or, ce passage d'Irénée, ce premier passage à Rome peut fort bien avoir eu lieu 22 ans plus tôt que ne pense M. Grégoire et son collaborateur, sur ce point particulier, M. Paul Orgels.

En sens contraire à la thèse si nouvelle de M. Grégoire, il faut insister sur la qualité reconnue de « disciple des apôtres » que l'on donne habituellement à Polycarpe. Irénée affirme que Polycarpe avait vécu avec de nombreux personnages qui avaient vu le Seigneur. et il fait de lui expressément un disciple de S. Jean. La chose s'explique très bien si l'on place son martyre en 155. Il serait né en effet, alors, vers l'an 70. Il aurait pu connaître S. Jean dans sa jeunesse, et non seulement le connaître, comme un enfant qui voit un personnage illustre et s'en souvient dans sa vieillesse, mais il aurait pu être son disciple, si l'on admet que la mort de S. Jean se situe autour de l'an 100. Mais si l'on retarde la mort de Polycarpe jusqu'à l'an 177, il faut fixer sa naissance en l'an 91 et il devient bien peu vraisemblable de faire d'un enfant de 8 à 9 ans un « disciple » de S. Jean. Mais voici plus grave. Il est sûr que Polycarpe était évêque de Smyrne, au temps du martyre d'Ignace d'Antioche. Or, ce martyre, souvent situé en l'an 107, ne peut guère être postérieur à 110. Né en 91, Polycarpe aurait eu 19 ans. Peut-on avec vraisemblance en faire un évêque de Smyrne, à cette date ? Sans doute, la lettre que lui adresse Ignace laisse supposer qu'il était encore jeune, mais non tout à

fait adolescent. En le faisant naître en l'an 70, toute invraisemblance disparaît.

Pour toutes ces raisons, la thèse de M. Grégoire sera sans doute difficilement admise par les critiques. Elle n'a probablement pas fini d'être discutée.

IX

Le 24 juillet dernier, la radio du Vatican annonçait la mort du cardinal Sapieha, archevêque de Cracovie. A la suite de la revue espagnole *Ecclesia* du 4 août, nous voudrions donner ici quelques détails sur la grande vie de celui que l'on a pu surnommer « le Mercier de la Pologne ». L'auteur de l'article que nous allons analyser est M. Luis Sanz-Burata.

A la différence du cardinal Hlond, un salésien qui était fils d'un cheminot, Adam-Etienne Sapieha appartenait à une très noble famille de l'Ukraine polonaise. Il naquit à Krasiczyn, au diocèse de Przemysl, le 14 mai 1867. De bonne heure, il se sentit attiré vers l'état ecclésiastique. Il fit ses études théologiques à la haute Ecole appelée le *Canisianum* — en l'honneur de S. Pierre Canisius — aux portes d'Innsbrück, et il y obtint le doctorat. De retour en Pologne, il fut ordonné prêtre à la cathédrale de Lemberg, le 10 octobre 1893 et fit partie quelque temps du corps professoral du séminaire archiépiscopal de Lemberg, puis vint suivre les cours de l'Académie des Nobles, à Rome. Il y obtint le doctorat en droit civil et canonique, puis revint à Lemberg. Le Bienh. Pie X l'appela, en 1905, auprès de lui, en le nommant camérier secret participant. Et il resta six ans à la Cour pontificale, jusqu'au jour ou le saint pape, témoin de sa vertu et de ses hautes aptitudes, le nomma au siège illustré jadis par le martyre de saint Stanislas : Cracovie. Pie X le consacra lui-même, le 17 décembre 1911, à la Chapelle Sixtine, voulant donner par là une marque de son affection au peuple polonais dont l'histoire a été marquée, presque en tout temps, de si terribles épreuves.

De 1911 à 1951, durant quarante ans, Mgr Sapieha exerça à Cracovie un ministère de bénédiction. Il s'appliqua surtout au soulagement des plus déshérités de ce monde. On lui donna et il méritait le nom si beau de « père des pauvres ». Mais il ne se bornait pas à pratiquer la « charité ». Il avait le sens social. Il était en avance sur son siècle, sous ce rapport. Cet homme issu de la haute aristocratie et qui n'avait jamais connu les misères temporelles de la vie, savait se pencher sur les foyers les plus humbles, sur le destin des opprimés, des malheureux de toute race et de toute origine.

Au cours de la première Guerre mondiale, il fonda une Commission épiscopale d'Assistance, pour porter secours aux sinistrés, aux réfugiés, aux blessés. La seconde guerre fut pour lui l'occasion d'une réédition de son organisation charitable. Il avait acquis une telle popularité que le gouvernement actuel n'a rien trouvé de mieux que de confisquer les fonds de son œuvre d'assistance, pour lui ravir une telle auréole.

Dans le domaine purement spirituel, il imprima à son archidiocèse un mouvement de progrès intensif. Missions populaires dans les paroisses, retraites fermées pour les groupements religieux, visites pastorales régulières, création de nouveaux centres d'apostolat paroissial, construction d'églises, principalement dans les faubourgs populaires de Cracovie, qui est une ville de 200.000 habitants. L'Action catholique, considérée comme la mise en œuvre de l'esprit apostolique chez les chrétiens et les chrétiennes vivant dans le monde, n'eut pas de promoteur plus actif et plus intelligent. Il constitua des associations, suggéra des initiatives, et provoqua des congrès et des conférences capables d'entraîner les masses. Il faut signaler spécialement, de sa part, la création à Cracovie d'un Institut Supérieur catholique, qu'il dota d'une riche bibliothèque. Il y érigea des cours de culture religieuse supérieure, principalement destinés à la formation de professeurs de religion dans les collèges et les écoles des divers degrés. Il attachait avec raison la plus grande importance à la formation religieuse des universitaires. Ce fut, pour la Pologne, une consolation bien grande, alors que la plupart des autorités avaient dû quitter le pays — y compris le cardinal-primat Hlond — de garder dans son sein un homme comme le cardinal Sapieha. La Pologne ne fournit aucun Quisling à l'occupant allemand. Le pays fut livré au « gauleiter » Hans Franck, qui s'acharna sur la malheureuse Pologne, suscitant au sein de ce peuple martyrisé une haine du nom allemand qu'il sera bien difficile de faire disparaître ! L'un des premiers actes du proconsul allemand avait été d'interdire à l'archevêque de Cracovie l'accès à sa cathédrale, sous prétexte que lui-même avait établi son quartier-général à proximité. Franck, dans le peu de temps qu'il séjourna à Cracovie, se glorifie dans son « *Journal intime* », d'avoir envoyé en Allemagne 940.000 ouvriers polonais. Il se vante aussi d'avoir réduit les Juifs à la moitié des 600 calories données — contre 2.200 qui sont la normale — à la population polonaise. Et il écrit dans son même Journal :

> « On doit faire cela de sang-froid et sans pitié. Nous condamnons environ deux millions de Juifs à mourir de faim. Cela ne doit être dit qu'en marge des mesures prises. Du reste, si les Juifs ne meurent pas, nous saurons employer des mesures qui iront plus vite ! »

Le cardinal Sapieha, malgré son grand âge, ne voulut pas rester muet devant ces horreurs. En vain, Franck chercha-t-il à l'amadouer, à obtenir le concours du clergé polonais pour la campagne anticommuniste. La résistance du clergé, sous la direction du cardinal, fut telle que la vengeance allemande s'abattit sur lui. Pie XII a confirmé, dans son allocution au Sacré-Collège du 2 juin 1945, qu'au camp de Dachau, il avait péri 2.800 prêtres polonais. Sapieha, auquel on n'osa toucher, resta le seul évêque du pays. Il devint cardinal en février 1946, en témoignage de son intrépidité. Franck implora son témoignage, une fois placé au banc des accusés. Le cardinal Sapieha se borna à rappeler les faits dont il avait été témoin, et toute sa correspondance avec Franck. Ce dernier, avant d'être exécuté, se convertit à la foi catholique et clama son repentir de ses crimes.

Jusqu'au bout, le cardinal Sapieha resta grand. Le gouvernement communiste lui-même devait s'incliner devant sa popularité. Il fut le seul à qui l'on n'osa jamais refuser un passeport pour se rendre à Rome. Il est à craindre que sa disparition ne soit le signal de nouvelles rigueurs contre le clergé

polonais, car les communistes rangent parmi les « parasites de la nation » les prêtres et religieux de tout ordre et les ministres de toutes les religions, avec les capitalistes, les koulaks et les spéculateurs ! Mais le peuple polonais est bien décidé à garder ses prêtres et à les défendre. La mort du cardinal Sapieha et la captivité du cardinal Mindszenty — ce mort-vivant — consacrent la disparition des deux derniers cardinaux derrière le rideau de fer !

X

Pour terminer cette Causerie, je voudrais donner une idée de la belle thèse de M. l'abbé Pierre Sage, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, pour son doctorat ès-lettres. Elle a eu un titre qui suffit à la recommander à l'attention du clergé de France et d'ailleurs : *Le « Bon Prêtre » dans la Littérature française, d'Amadis de Gaule au Génie du Christianisme* [4].

Le sujet était immense. Il a été traité avec une maîtrise remarquable, à laquelle le jury de soutenance, à Lyon, a rendu un bel hommage.

Le « bon Prêtre », à travers les siècles, ne s'est pas toujours présenté, pour les auteurs de romans ou de pièces de théâtre, sous le même visage. M. l'abbé Sage s'est attaché à déceler le prêtre, sous les divers costumes dont il a été revêtu. Il passe en revue les « ermites » d'*Amadis de Gaule*, les prêtres des humanistes et des conteurs, le sacerdoce bucolique, l'ermite naturaliste du Tasse, l'ermite bibliophile de Verville. Il discerne le « bon Prêtre », dans l'Astrée, sous le déguisement druidique. Un chapitre fort intéressant est consacré au créateur du roman sacerdotal catholique : Jean-Pierre Camus, l'ami si connu de S. François de Sales.

Nous ne pouvons, cela va sans dire, entrer ici dans tous les détails d'une thèse si copieuse et si pleine. Les chapitres consacrés au prêtre dans l'Abbé de Saint-Pierre, dans Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et ses disciples, et enfin dans Chateaubriand, sont pour nous les plus intéressants.

Pour suivre, avec l'auteur, l'évolution du sujet du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, disons que le XVI^e^ siècle présenta le plus souvent le « bon Prêtre », sous l'aspect hérité du roman arthurien. Ce roman lui-même s'inspirait du rôle historique de « l'ermite » au Moyen-Age. On ne saurait croire ce que fut l'influence de l'ermite, du V^e^ au XII^e^ siècles, surtout en France. Bien des Ordres religieux, des centres de pèlerinage, des chapelles, des églises, des villages même doivent leur naissance à des ermites. La littérature ne pouvait manquer de faire appel à l'ermite, pour représenter le prêtre, le « bon prêtre », même lorsque l'ermite, ce qui arrive, n'est pas prêtre. Sa belle barbe blanche, son front chenu, sa gravité souriante, sa bonté et sa charité, sa grotte au creux d'un vallon paisible, forment un tout harmonieux, en parfait contraste avec les agitations du monde romanesque. L'ermite a eu un long succès dans la mode littéraire. « Vers 1550 est intervenu le *pontife* de style gréco-romain qui, au début du XVII^e^ siècle, s'adjoindra le *druide*. » Il sera alors chargé de prêcher la religion naturelle. Mais sous son costume antique, il est aisé de distinguer « le bon prêtre », tel que le romancier se le représente. Vers 1740-1750, surgit un personnage nouveau : *le bon curé*. Il succède, dans la littérature à l'ermite et au pontife. Lui aussi, il prêche la *religion naturelle*. Mais ce n'est plus dans le même esprit qu'au siècle précédent. La religion naturelle chez les « philosophes » est sourdement mais violemment hostile à la religion révélée, à la religion chrétienne. Le « bon curé de campagne » est souvent mis en scène, entouré de respect, de déférence, de vénération, mais tous ces hommages sont faits pour lui dicter les principes qui doivent le guider. Le bon curé sera un ami de la solitude champêtre. Il sera simple, frugal, sensible surtout. Il sera indulgent aux amours. Il se méfiera du dogme et réduira la morale au minimum. Comme le dit M. Sage : « un dogme sans mystère, une morale sans douleur », voilà l'idéal nouveau. Le bon prêtre, qu'il soit celui de Voltaire ou celui de Rousseau — ce dernier célèbre sous le nom de *Vicaire savoyard* — ne demeure dans l'Eglise que « pour la ramener doucement à la simplicité et à l'humanité... Le prêtre, réduit alors à un office de morale, adjoint du garde-champêtre, ne risquera plus de semer la discorde. Le brandon de la charité divine qui menaçait d'incendier le monde sera utilisé à l'entretien des félicités conjugales et à l'éclairage municipal. »

Cette dernière phrase que j'emprunte à l'auteur nous conduit à parler du ton qui domine dans tout l'ouvrage. M. l'abbé Sage excelle à intéresser son lecteur, par la variété de son style, par la légèreté de son érudition, qui est immense, par la douceur et la subtilité de ses jugements.

Tantôt grave sans austérité, piquant sans amertume, ironique sans méchanceté, il fait défiler sous nos yeux les grands et les petits, les chefs et les simples soldats de l'armée des romanciers. Il résume leurs œuvres, il pénètre leurs intentions, il dévoile leurs doctrines secrètes, il anéantit d'un mot leurs utopies. Tout ce qui a été dit du prêtre durant les quatre siècles qui vont d'Amadis au Génie du christianisme, est rappelé en ce volume. L'auteur pratique tous les genres, à l'exception d'un seul : le genre ennuyeux.

Citons au moins quelques passages du livre pour en donner une idée plus directe et plus immédiate.

Sur Voltaire :

> « Un savoir étendu, sans solidité ; un beau génie littéraire sans poésie ; une sagesse sans profondeur ; une bonté sans amour, une religion sans pitié : c'est Voltaire. Ce qu'il est, il le sait. Il s'est voulu ainsi. Les dons qui lui manquent, il les a refusés, il s'en est moqué. Métaphysique, enthousiasme (il n'admet le mot qu'en poésie), mystique : ces seuls mots le jettent dans une transe de gesticulation simiesque et de sarcasmes, à la fois comique et effrayante. Satanisme ou légèreté ?
>
> Son âme s'appelle Lisette. C'est lui qui le dit. Il est lucide. Mais Lisette se donne l'air d'être l'épouse de Belzébuth. »

A cela rien à ajouter, n'est-ce pas ? Tout est dit et bien dit !

Citons enfin la conclusion du volume :

> « *Tradidit eum disputationibus hominum* : le mot de l'Ecclésiaste convient au prêtre, livré aux discours contradictoires de la foule. Preuve qu'il n'est pas à

[4] Un vol. grand in-8 de 488 p., à Genève, Droz, 8, rue Verdaine et à Lille, Giard, 2, rue Royale.

la mesure de ce monde. Son Maître a connu traitement pareil. Les uns le honnissent comme imposteur ou l'ignorent comme déserteur de la terre, parce qu'il se donne pour surhumain ; les autres le chérissent parce qu'il se fait fraternel et ils veulent l'enclore dans son humanité. *Mundus eum non cognovit.* Le prêtre est incompréhensible et lui-même ne saurait pénétrer le mystère de son être... Ses vrais dons ne sont pas des biens visibles ; et la nature qu'il prêche est plus que la nature et l'Amour qu'il sert dépasse l'amour. Aussi est-il fatal que sa Charité semble parfois cruelle : car les richesses qu'il promet ne se gagnent que par un dénuement et l'Amour où il introduit se conquiert par les douleurs de la chair... Il n'est de bon prêtre authentique s'il n'est ministre de la bonne souffrance et de la bonne mort. »

Sera-t-il permis de formuler un vœu en terminant ce trop bref compte rendu : quel beau volume il y aurait à faire, pour une telle plume, sur le « bon Prêtre » de Chateaubriand à nos jours ! Souhaitons un tome II à cet ouvrage magistral !

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — L'*Ami* voudrait-il nous éclairer sur les points suivants :

1° Une « Société de femmes vivant en commun *sine votis* » est-elle soumise aux prescriptions du Code (can. 521, § 1) relative au confesseur *extraordinaire ?*

2° Dans l'affirmative, le confesseur ordinaire est-il *dispensé* de se présenter dans les diverses maisons de la Société, à l'époque des retraites annuelles ?

3° Une Supérieure peut-elle légitimement s'opposer à ce que le confesseur extraordinaire fasse intégralement les quatre visites prescrites sous prétexte que les retraites annuelles (auxquelles prennent part le plus grand nombre des sujets) s'échelonnent de mai à septembre ?

Une Provinciale a porté cette interdiction pour toutes les maisons de la province, alors que la Provinciale précédente insistait auprès du confesseur extraordinaire pour qu'il n'omette aucune des visites réglementaires.

Qui a raison ?

R. — 1° Aux termes du canon 675, les « Sociétés pratiquant la vie commune sans vœux » sont soumises aux prescriptions des canons 499 à 530. Donc, de même que les « maisons » de ces Sociétés doivent avoir un confesseur *ordinaire*, elles ont également l'obligation d'avoir un confesseur *extraordinaire*, qui doit venir remplir sa charge « *au moins* quatre fois par an » (can. 521) et auquel toutes les religieuses (même les Supérieures et les novices, mais par les postulantes) doivent se présenter, au moins pour recevoir sa bénédiction.

Ces Sociétés « sans vœux », rentrant dans le droit commun des « *religieuses* », ce que nous allons dire vaudra donc aussi pour ces dernières, quelles qu'elles soient.

2° Il n'y a dans le droit général aucun texte qui exempte *positivement* le confesseur extraordinaire de venir remplir son office au moment où les religieuses font leur retraite annuelle.

a) Cependant, il faut voir le *but* (*finem legis*, dit le canon 18) du canon 521, § 1, pour l'interpréter convenablement. Ce que le législateur a voulu assurer par cette prescription minutieuse, qui impose à *toutes* les religieuses sans exception de se présenter au confesseur, même si elles ne reçoivent pas le sacrement de pénitence, c'est l'absolue *liberté de conscience* des religieuses : si, en effet, *certains* membres de la communauté seulement se présentaient au confesseur extraordinaire, on pourrait soupçonner que ceux-là seuls ont des cas difficiles ou extraordinaires à régler. Si, au contraire tout le monde se présente au confessionnal, pareil soupçon est écarté et ce geste coupe court à toute réflexion ou observation [1].

b) Cela étant dit, on comprend facilement que le *but de la loi* est atteint si, à l'occasion de la retraite, les religieuses (ou pieuses femmes) ont à leur disposition un confesseur qui n'est pas leur confesseur habituel (ordinaire). Elles ont toute liberté pour s'ouvrir à lui et mettre leur conscience à l'aise.

S'il n'y avait donc la prescription *positive* du canon 521, § 1, faisant une obligation au confesseur extraordinaire de se rendre « *au moins* quatre fois l'an » dans chaque maison dont il a la charge, on pourrait dire que le but visé par le législateur est substantiellement atteint.

c) Mais on fait remarquer que, bien que le Code n'envisage qu'un *seul* confesseur extraordinaire par maison et que ce soit lui qui entende les confessions aux diverses époques de l'année (ordinairement aux Quatre-Temps), il n'est pas interdit à l'Ordinaire de désigner — parmi les prêtres auxquels il a donné juridiction pour absoudre les religieuses — tantôt l'un tantôt l'autre comme confesseur extraordinaire. Sans aller jusque là, l'Ordinaire peut *certainement* ou *considérer*, ou *désigner* le confesseur de retraite comme confesseur extraordinaire. Cf. Vermeersch-Creusen, *Epitome juris can.*, t. I, n. 641 (7e éd.). Ainsi, le confesseur extraordinaire ne « se dispensera pas lui-même » d'une des quatre visites obligatoires, mais sera « déchargé », *pro hac vice*, de l'obligation qui lui incombait.

d) Que faire, si l'évêque ne dit rien ? — A défaut de déclaration positive (qui n'est pas *commune*, autant que nous pouvons le savoir), il n'y a qu'à se référer à l'*usage* (nous dirions à la *coutume* si ce mot n'avait trop de « majesté » dans le cas présent), qui est bien, lorsqu'il va dans le sens de la loi, son « meilleur interprète » (can. 29). Si donc les religieuses ou pieuses femmes ont l'habitude (et nous croyons que le cas est fréquent) de ne pas se présenter — ou de ne pas faire appel — au confesseur extraordinaire dans le trimestre qui a été marqué par leur retraite annuelle, et que l'Ordinaire se taise et ne proteste pas, on pourra conclure qu'il donne sa « *conniventia* » (consentement implicite) à une coutume déjà formée ou en voie de formation (can. 25, 27). Et les dites religieuses pourront se tenir « en paix » [2].

[1] Sur ce point, Benoît XIV (Constit. *Pastoralis curæ*, 5 août 1748) avait noté très justement (après S. Thomas) : *Multi infirmi et imbecilles animo reperientur, qui potius eligerent sine sacramentali expiatione ex hac vita migrare, quam ipsa peccata certo alicui sacerdoti a Superiore designato aperire.*

[2] *Nec legi repugnare videtur ut semel in anno, ut puta per exercitia spiritualia, sacerdos qui exercitia tradit, con-*

3° Quant à une « opposition » ou une « interdiction » soit de la Supérieure locale, soit de la Provinciale, visant à exclure la venue du confesseur extraordinaire *statuto tempore*, la chose nous paraît, sous cette forme, assez étonnante, et nous voulons croire à un malentendu.

Rappelons simplement le droit :

a) Ce n'est pas à la Supérieure religieuse (ni même à la Provinciale) à réglementer l'accès du confesseur extraordinaire dans les maisons de l'Institut. Ce prêtre, dûment mandaté par l'autorité ecclésiastique, a un *devoir* à remplir, que le Code a précisé. Et c'est l'accomplissement de ce devoir qui lui donne aussi des droits.

b) C'est l'Ordinaire, qui ayant muni ce prêtre de pouvoirs, règlera la fréquence de ses visites. Celles-ci ne peuvent être inférieures à *quatre* dans l'année. Elles pourraient être plus nombreuses. Mais là encore, ce n'est pas le seul caprice du confesseur qui pourrait les multiplier légitimement.

C'est l'*Evêque* qui jugera de l'opportunité de visites plus fréquentes ; sinon, le rôle du confesseur « ordinaire » serait bientôt effacé [3]. Il va de soi que le confesseur extraordinaire pourra toujours être appelé par une religieuse en particulier, *ad conscientiæ tranquillitatem*, conformément au canon 522. Mais les religieuses ne sont *tenues* de se présenter à son confessionnal que lorsqu'il remplit sa charge de confesseur extraordinaire (*qua talis*).

c) Le rôle de la Supérieure est de faciliter au confesseur l'accomplissement de sa mission, en s'entendant avec lui sur le jour et l'heure les plus favorables pour le couvent et les plus commodes pour lui.

d) Le confesseur, de son côté, en remplissant son devoir, n'a pas à s'imposer brutalement à tel jour fixe (par ex. *invariablement* et quoi qu'il arrive, au samedi des Quatre-Temps) en se posant comme un « visiteur » des consciences, au tribunal duquel toutes doivent venir déposer. En disant « quatre fois dans l'année », le canon 521 se garde bien de *préciser* que c'est aux Quatre-Temps liturgiques. Bien qu'une certaine « tradition » existe dans ce sens, ni le jour, ni même la semaine n'ont une fixité absolue. C'est pourquoi une mutuelle entente entre le confesseur et la Supérieure est toujours désirable.

D'autre part, le prêtre ne vient pas là pour *imposer* sa personne, ni son ministère. Il vient *offrir* celui-ci, pour donner aux consciences plus de liberté. Si le Code impose aux religieuses l'obligation de se présenter toutes à lui, ce n'est pas pour faire « soumission » au confesseur, mais pour assurer aux âmes une liberté plus parfaite encore. Ce serait donc aller contre l'esprit de la loi que de faire sentir, à cette occasion, une « contrainte ».

e) Le « malentendu » signalé (car nous nous refusons, jusqu'à plus ample informé, à voir autre chose) *pourrait* venir de ceci : afin de donner aux religieuses une liberté plus grande de s'adresser au confesseur extraordinaire, une coutume [4] s'est établie (qui, dans certains diocèses, a été consacrée par une loi [5]), selon laquelle le confesseur ordinaire ne paraît pas au monastère pendant que le confesseur extraordinaire y exerce son ministère.

N'y aurait-il pas eu, de la part de la Supérieure religieuse (et de la Provinciale) une « assimilation » ou une transposition ?

Dans le *cas présent*, cette transposition ne devrait pas être poussée trop loin, car : 1° si la confession au prédicateur de la retraite est tout indiquée et peut tenir lieu de « confession des Quatre-Temps », il *peut* y avoir au monastère des malades qui sont dans l'impossibilité de prendre part à la retraite [6]. Si le prédicateur ne va pas à elles, la venue du confesseur extraordinaire ne sera pas tout à fait inutile. 2° D'autre part, il est dit, dans la consultation, que c'est seulement « le plus grand nombre » des religieuses qui prennent part à la retraite annuelle. Et les autres ?... 3° Enfin, si les retraites s'échelonnent de mai à septembre (c'est-à-dire sur cinq mois, presque la moitié de l'année) il y aura certainement dans chaque maison (attendu que les retraitantes sont souvent groupées par catégories : supérieures, enseignantes, professes de de moins de trois ans, etc.), un certain nombre de sujets pour lesquelles le confesseur extraordinaire devra venir faire son ministère.

4° *En conclusion*, nous pensons que l'attitude de l'ancienne Provinciale était plus conforme à l'esprit du droit. Sans doute, selon la *lettre* du canon 521, la confession de retraite *pouvait* être considérée

fessiones tanquam extraordinarius excipiat. (Vermeersch-Creusen, *Epitome*, I, n. 641). Cf. Fanfani, *De jure religiosorum*, n° 135.

[3] Cfr. Fanfani, *De jure religiosorum*, n. 135, p. 202 (3e éd.) ; Vermeersch-Creusen, *Epitome* (7e éd.), n° 641, p 479.

[4] Cf. Fanfani, *De jure religiosorum*, n. 135 ; Bastien, *Directoire canonique*, n. 198.

[5] « Dans plusieurs diocèses, il est *défendu* au confesseur ordinaire d'entendre les confessions quand le confesseur extraordinaire remplit son ministère et pendant la retraite annuelle. » (Creusen, *Religieux et religieuses*, n. 114).

Il va de soi que cet « éloignement » du confesseur ordinaire n'est pas d'une rigueur telle qu'il ne puisse accéder à la maison religieuse, mais *à un autre titre* (v. g. comme aumônier, chapelain, etc.).

De plus, une religieuse qui n'a fait que recevoir la bénédiction du prêtre « extraordinaire » a toujours le droit de s'adresser au confesseur ordinaire pour sa confession hebdomadaire.

Mais il est entendu que ce dernier devra s'abstenir de questionner les religieuses — même sous prétexte d'une direction plus complète — pour essayer de savoir ce qu'elles ont dit au confesseur extraordinaire. Ce serait, indirectement, porter atteinte à l'entière liberté que le législateur veut sauvegarder.

[6] Au sujet de l'*obligation* de procurer aux religieuses malades un confesseur *extraordinaire* il y a un certain flottement chez les commentateurs. Certains les tiennent pour *exemptées* de cette obligation, attendu qu'elles ne peuvent pas « *coram eo sistere* », suivant la rigueur des termes du canon 521. (Larraona, *Comment. pro relig.*, 1930, p. 25).

D'autres, avec plus de raison, selon nous, pensent que mieux vaut s'arrêter à *l'esprit* qu'à la lettre de la loi, et que, si la malade ne peut se présenter au confesseur extraordinaire, c'est lui qui devra aller à elle, et la Supérieure devra favoriser cette entrevue avec d'autant plus d'empressement que l'isolement de la malade et son impossibilité de sortir limitent déjà suffisamment sa liberté relativement aux confessions. [Nous ne parlons pas du cas de maladie *grave*, auquel il a été pourvu par le canon 523]. Cfr. Creusen, *Religieux et religieuses*, n 114 ; Berutti, *Institut. juris canonici*, III, n° 2.